

Oléron, mon île à énergie positive

Un Plan de Mobilité, qu'est-ce que c'est ?

Communauté de communes de l'île d'Oléron
Territoire à Énergie positive

 **ÎLE D'OLÉRON**
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

100% TERRITOIRES
À ÉNERGIE POSITIVE
EN NOUVELLE-AQUITAINE





Les **transports**,
1^{er} émetteur de gaz à effet de serre en France,
et 73 % de ces émissions générées par les voitures.

La **réduction de la pollution**,
un **enjeu sanitaire**

5 000 € coût d'une **voiture** par an
(carburant, assurance, entretien, décote, ...)

253 kg de CO₂ équivalent évités en une journée
par les participants oléronais au
Challenge de la Mobilité en 2017.

1 déplacement sur 2
fait **moins de 3 km** en France

26 %

des Français ont déjà **covoituré**



Il n'y a pas de petits gestes
quand on est 64 millions à le faire ...
Ensemble, agissons au quotidien !

Sources : ADEME, INSEE 2013

1 – Le plan de Mobilité

Qu'est-ce qu'un Plan de Mobilité?

C'est un plan d'actions visant à **optimiser l'ensemble des déplacements** liés à une activité professionnelle

(trajets domicile-travail, déplacements pour des réunions, déplacements des visiteurs, ...)

Que dit la loi ?

Encore très récemment appelés Plans de Déplacements d'Établissement, ils étaient volontaires. Depuis le 1^{er} janvier 2018, avec la loi de transition énergétique de 2015, les entreprises de plus de 100 salariés ont l'obligation d'élaborer un Plan de Mobilité, si elles sont dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Les établissements de l'île d'Oléron ne sont pas donc pas concernés par cette obligation (car pas de PDU), leur démarche reste donc volontaire, pour le moment.

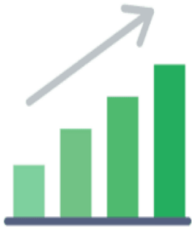
Enjeu national :

Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
et donc de ses nuisances (dont les émissions de Gaz à effet de serre (GES))
en impliquant les entreprises et leurs salariés

1 – Le plan de Mobilité

Pourquoi faire un PdM ?

Pour maîtriser le risque routier et la **sécurité** de vos salariés



Pour **optimiser** votre poste de **dépenses** *Transports et Déplacements* et réduire celui de vos salariés (donc augmenter le pouvoir d'achat)

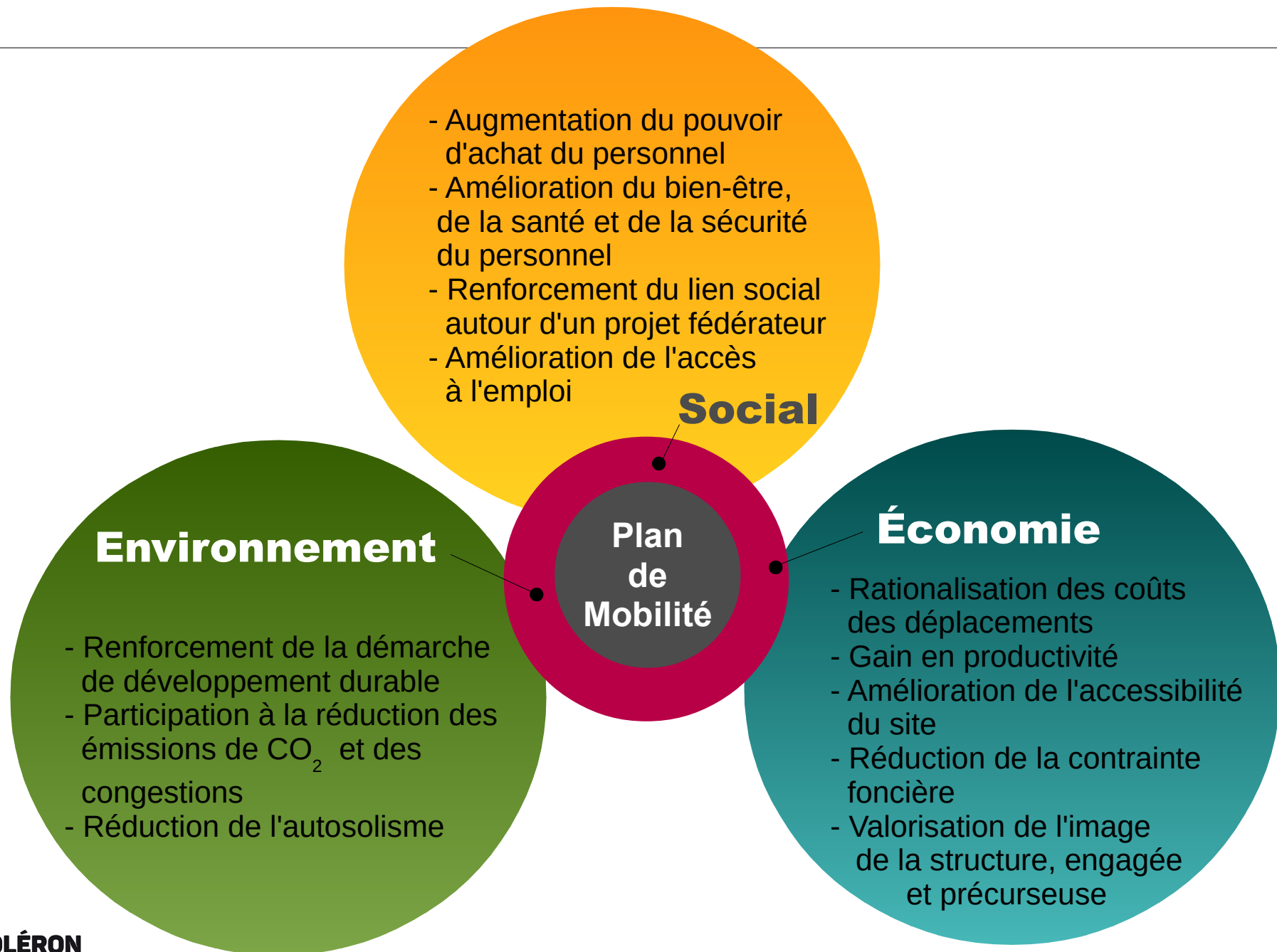
Pour réduire le frein à l'**accès à l'emploi** lié à la mobilité



Pour optimiser votre **politique environnementale** et de responsabilité sociale et **valoriser** votre engagement

→ 5 domaines d'impact : financier, social, environnemental, comportemental, partenarial/dynamique réseau

Une démarche 100 % gagnants



2 – La mise en place du PdM

1^{ère} phase : Diagnostic

2^{ème} phase : Élaboration du plan d'actions

3^{ème} phase : Lancement et mise en œuvre des actions

2 – La mise en place du PdM

1^{ère} phase : Diagnostic

→ **Connaître les déplacements réalisés et leurs coûts**

- Mail et/ou réunion d'information à l'ensemble des salariés sur la démarche
- Questionnaire auprès de l'ensemble des salariés par mail ou papier – 5 minutes
- Compilation des données liées au transport (frais de carburant, coût de l'entretien des véhicules de service, remboursement des frais de déplacement)
- Rédaction du diagnostic complet

Durée prévue :

3 mois

1 mois d'enquête

1 mois d'analyse

2 – La mise en place du PdM

2^{ème} phase : Élaboration du plan d'actions

Atelier (ou autre outil participatif) avec des salariés

Choix des actions à réaliser

Rédaction de fiches actions, avec planning et budget

Durée prévue :
4 mois

2 – La mise en place du PdM

3^{ème} phase : Lancement et mise en œuvre des actions

Validation du document

Communication

Mise en œuvre du plan, action par action

Animations régulières

Questionnaires rapides réguliers pour suivre les évolutions des modes de déplacements utilisés

Durée prévue :
de 3 à 5 ans

3 – Quelques exemples d'actions

Certaines actions peuvent être mutualisées avec d'autres établissements engagés

- communication sur l'ensemble des offres de transport,
- promotion de la plate-forme *Les Mouettes covoiturage*,
- installation d'arceaux vélos/abri-vélos,
- fourniture de la carte des itinéraires cyclables et dépliants des *Mouettes*,
- mise à disposition de vélos pour les déplacements professionnels,
- mise à disposition de vélos pour les déplacements *Domicile-travail* durant plusieurs semaines,
- organisation un atelier de réparation et entretien de vélos,
- participation annuelle au Challenge de la mobilité (en septembre),
- conversion de la flotte de véhicules thermiques en électriques,
- formation à l'éco-conduite,

→ Et beaucoup d'autres actions possibles en fonction du diagnostic !



4 – L'accompagnement de la Cdc

Accompagnement technique **gratuit** comprenant :

- participation à une réunion de présentation de la démarche,
- fourniture de l'enquête Déplacements adressée aux salariés,
- analyse des réponses de l'enquête,
- analyse des données Transport internes (fournies par l'établissement),
- participation à un atelier d'élaboration du plan d'actions,
- une aide aux choix des actions à mener et à la rédaction des fiches action,
- mise à disposition d'outils de communication (mails types, affiches),
- mise en réseau des établissements oléronais dans la démarche,
- mise à disposition d'un Vélo à assistance électrique (VAE) pour une durée de plusieurs mois.



Oléron, mon île à énergie positive

Au quotidien,
agissons !

Cette action vous est proposée par la Communauté de communes de l'île d'Oléron dans leur cadre de sa politique engagée pour le développement durable.

Lauréate de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive (TEPOs) depuis 2015, elle mène de nombreuses actions en faveur de la réduction de la consommation d'énergie.

→ Vous souhaitez plus de renseignements ?
N'hésitez pas à contacter Élise Demanche,
chargée de mission Déplacements TEPOS au :
05 46 47 24 68 ou 06 37 27 79 60
e.demanche@cdc-oleron.fr

